



Rémunération en maladie professionnelle

Par **carlus1111**, le **06/11/2008** à **15:11**

En maladie professionnelle y a t'il une perte de salaire? et de prime d'ancienneté.
Le pourcentage payé par le patron et par la sécu?
Merci

Par **Pierre**, le **06/11/2008** à **16:05**

Une absence pour maladie professionnelle est rémunérée à 100% du salaire et l'ancienneté et la prime correspondante ne sont pas impactées par cette absence.
Pour le pourcentage, cela dépend si l'employeur a commis ou non une faute à l'origine de la maladie professionnelle.